



Ranimons la Cascade de Salles-la-Source !

Histoire d'une spoliation et d'un saccage

En 1930, un industriel peu scrupuleux construit sans autorisation un barrage souterrain derrière la falaise de Salles-la-Source. Il le relie par une conduite forcée à une microcentrale électrique implantée au bas du village. Cette installation assèche les diverses cascades qui coulent au cœur de ce même village et en font tout le charme. L'Administration ferme les yeux ; le promoteur est aussi sénateur. Cinquante ans de combat seront nécessaires pour que, en 1980 enfin, un semblant de régularisation se concrétise par une concession accordée à la va-vite, sans étude préalable. Cette concession s'est achevée en 2005.

Mais passé ce terme, l'exploitation s'est poursuivie. Et en juin 2010, les habitants de Salles-la-Source ont découvert avec stupeur, à la faveur d'une enquête publique, un nouveau projet encore plus pénalisant. Las de voir leur cascade asséchée, ils ont repris le combat, créant l'association « Ranimons la cascade ! » afin de se réapproprier ce site exceptionnel et lui redonner son intégrité. L'étude patiente du dossier a permis de mettre au jour une véritable cascade d'irrégularités flagrantes. Elles se poursuivent aujourd'hui tout autant qu'en 1930 !

10 bonnes raisons de soutenir notre combat

1		<p>« Un des plus beaux sites de France », selon Elisée Reclus</p> <p>Situé aux portes de Rodez, dans le Vallon de Marcillac, sur l'axe Rodez-Conques (musée Soulagès/ vitraux de Soulagès), le site médiéval de Salles-la-Source allie un intérêt géologique et hydrologique de premier plan à une richesse historique exceptionnelle : églises romanes, châteaux, dolmens fourmillent sur place ou dans son périmètre immédiat. Il est dans sa totalité inscrit au Patrimoine depuis 1945.</p>
2		<p>Que serait Salles-la-Source sans sa grande cascade ?</p> <p>Située en plein cœur du village, la Grande Cascade de Salles-la-Source est l'élément symbolique et emblématique essentiel du site. Elle est pillée par le promoteur privé d'une usine électrique illégale qui s'est accaparé son eau. Nous nous mobilisons pour que cette eau soit restituée naturellement à son milieu : ruisseau en friche, cascades asséchées....</p>
3		<p>Un village spolié de son patrimoine et de son avenir</p> <p>Depuis 1930, les habitants de Salles-la-Source se trouvent spoliés de leur patrimoine, d'une part essentielle de leur lieu de vie, des activités de leur choix parfois. Et ceci en toute illégalité, pour des intérêts privés. Aujourd'hui, ils ont décidé d'en finir. Outre de très nombreux défenseurs du site, les élus locaux de tous bords et tous mandats, sur l'ensemble du département et de la région, les soutiennent.</p>
4		<p>Une attitude de l'Administration inexplicable</p> <p>L'État a trop longtemps fermé les yeux sur les aspects illégaux de l'installation, ignorant les appels à la raison de la population et faisant même obstacle à l'application des décisions de Justice. Depuis le 31 décembre 2005, la concession étant terminée, l'Administration tente par tous les moyens de faire passer en force un nouveau projet.</p>
5		<p>L'Etat deux fois condamné</p> <p>À l'association « Ranimons la cascade ! », l'État refuse obstinément de communiquer des pièces capitales du dossier, malgré les injonctions répétées de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) et du Tribunal Administratif qui l'a déjà deux fois condamné. On ne compte plus les irrégularités cautionnées par l'Administration. Ainsi, dans l'attente des jugements définitifs, profitant de l'engorgement des Tribunaux, la Société Hydroélectrique gagne du temps.</p>

6		<p>Au mépris de la sécurité de la population</p> <p>Alors que les règles de sécurité sont partout de plus en plus draconiennes, c'est le laxisme total qui règne à Salles-la-Source. Un barrage, qui n'a jamais été autorisé ni contrôlé, retient un lac souterrain dans la falaise au dessus du village... On autorise le cheminement d'une conduite forcée d'eau sous pression, vieille de 80 ans, parmi les maisons et sous des voies publiques. Et ce malgré une rupture accidentelle en 1971. Et l'on prévoit d'en installer une encore plus volumineuse dans une « zone rouge », sujette à effondrements de rochers, là où par ailleurs toutes constructions et travaux sont interdits...</p>
7		<p>Une comptabilité archi-fausse</p> <p>Tous les comptes de l'entreprise présentent de stupéfiantes erreurs, toutes à l'avantage de l'exploitant. Sa sortie de redressement judiciaire, en 2008, est inexplicable. Le gérant, Jean-Gérard Guibert, reconnaît lui-même avoir déposé 120 000 € sur son compte personnel en 2012, sur les 200 000 € de chiffre d'affaire de l'entreprise. Enigmatiquement, les services fiscaux sont impuissants et le Procureur de la République reste silencieux...</p>
8		<p>Au prétexte d'énergie douce</p> <p>La microcentrale ne fournit que 0,1 % de l'énergie hydroélectrique produite en Aveyron. Elle ne procure du travail qu'à un retraité à temps partiel. <i>A contrario</i>, la mise en valeur du site contribuerait de bien meilleure manière à tout un développement local porté par la population. Nous ne sommes pas, loin s'en faut, opposés aux énergies renouvelables. Mais pas dans l'illégalité, pas en massacrant le paysage, pas en s'opposant à la population et à ses élus... Entre microcentrale et site majeur de Salles-la-Source, le choix va de soi !</p>
9		<p>Un «patron voyou»</p> <p>Non content de s'enrichir illégalement grâce à des «copinages» de très haut niveau, et de ne pas respecter ses obligations légales, le gérant (qui vit en région parisienne) multiplie les recours et les procès contre tous. Il refuse de payer sa redevance municipale et doit 150 000 € à la Commune... Il se joue de tous en utilisant la lenteur de la Justice et en multipliant à l'infini les procédures afin de gagner du temps.</p>
10	<p>Dessin offert par Jean-Yves Ferri, auteur de la BD «Aimé Lacapelle» et scénariste d'«Astérix chez les Pictes»</p>	<p>L'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier</p> <p>La volonté des habitants et le respect de la démocratie doivent primer sur des décisions technocratiques absurdes, de surcroît illégales. Morale publique contre corruption et malversations : c'est l'un des grands enjeux de ce dossier. Avec la sécurité. Avec le développement local.</p> <p>Un oui de l'État au projet nous priverait probablement de la cascade pour encore une période de plus de 80 ans ! C'est pourquoi nous devons absolument gagner. C'est pourquoi, avec votre aide, nous ferons triompher le bon sens et la justice.</p>

Depuis 2010, «Ranimons la cascade !» lance des alertes sur un dossier géré de manière incompréhensible, mobilise les élus et amateurs du Patrimoine, médiatise cette «affaire». Elle a engagé pour cela plusieurs recours devant le Tribunal Administratif.

Nous avons besoin de votre soutien :

- Adhérez pour nous soutenir (10 €)
- Relayez cette information
- Informez vous et signez la pétition en ligne sur :

www.ranimons-la-cascade.fr



mai avril 2015

Tout un village se mobilise pour son patrimoine